



La Navette

Vol. 22 n° 2 - 13 septembre 2018

Salaberry

Proactives / proactifs

Une nouvelle année scolaire vient à peine de commencer que, déjà, je sais que vous êtes sollicités de toutes parts et que plusieurs chantiers sont en marche dans vos établissements. Encore cette année, toute votre énergie aura pour objectif de favoriser la réussite des élèves. Malgré toute cette effervescence, je vous invite à vous informer, à questionner et à vous impliquer dans votre établissement.

S'INFORMER

Au Syndicat de Champlain (CSQ), nous sommes choyés d'avoir une multitude d'intervenants qui s'appliquent à recueillir l'information, l'analyser, la vulgariser et la présenter dans différentes publications. Dans vos milieux, vous pouvez consulter nos deux principales sources d'information chaque semaine en alternance soit **Le Champlain** et **La Navette**.

Le Champlain informe l'ensemble des 10 000 membres du Syndicat de Champlain (CSQ) sur les dossiers quotidiens et les principaux enjeux en éducation. Il souligne aussi les actions menées dans vos milieux avec les élèves. Il fait également connaître les différents métiers exercés par nos membres ce qui valorise l'apport de toutes et tous.

La Navette est l'outil de communication de notre section pour vous rendre compte des différents dossiers locaux. On y traite de sujets nationaux à saveur locale. On y retrouve aussi un résumé des rencontres que nous avons avec nos vis-à-vis de la commission scolaire. De plus, on y voit des renseignements sur les ententes (nationale et locale) : tâche, contrats, maternité, congés, invalidité, assurances, etc. Enfin, c'est une façon de vous informer des diverses formations offertes par votre syndicat.

Vous pouvez également consulter notre site Internet à syndicatchamplain.com, la page Facebook du Syndicat de Champlain (CSQ), les sites Internet de la FSE à fse.qc.net et de la CSQ à lacsq.org, Twitter, Instagram et YouTube. S'ajoutent également les communiqués nationaux tels que **La Dépêche FSE** et **Nouvelles CSQ**.

QUESTIONNER

Nous passons plusieurs heures à l'école et nous sommes celles et ceux qui font l'éducation tous les jours. Notre connaissance du milieu, notre expérience et nos avis sont incontournables. Il est essentiel de nous exprimer sur plusieurs dossiers. Lors des assemblées générales mensuelles, comme membre d'un comité de la convention, nous pouvons interroger la direction sur plusieurs sujets :

le budget de perfectionnement, les sommes allouées pour les plans d'intervention (libérations), la répartition des services dans votre établissement, ne sont que quelques-uns des thèmes importants où nous pouvons avoir un réel impact. Lors de ces rencontres, vous pouvez questionner, proposer et donner votre avis professionnel sur plusieurs sujets à l'ordre du jour. Vos questionnements, vos interventions et vos propositions sont des actions directes qui favoriseront indéniablement la réussite des élèves.

SIMPLIFIER

Votre implication peut se déployer de différentes façons dans vos milieux respectifs. Vous pouvez vous impliquer en devenant une **personne déléguée syndicale** et en assistant aux rencontres mensuelles. Vous pouvez prendre la responsabilité de distribuer le courrier syndical à vos collègues et afficher sur le babillard syndical les documents importants. Vous pouvez également assister à différentes formations offertes par votre syndicat, et ce, de septembre à juin. Votre implication demeure toujours un choix personnel qui doit être influencé par vos valeurs, vos convictions et vos disponibilités.

Si nous voulons nous faire entendre, si nous voulons donner notre opinion, si comme professionnels de l'enseignement, nous désirons faire valoir notre expérience, notre connaissance de notre profession et de notre milieu, il faut investir les comités convenus avec la partie patronale par nos conventions dans chacun de nos établissements. Les **assemblées générales** mensuelles, le **comité de perfectionnement**, le **comité EHDAA** et le **conseil d'établissement** sont des lieux de parole et d'influence. En étant présent et actif, vous pourrez influencer les décisions et l'organisation de votre établissement. Il n'en tient qu'à nous de connaître la place que nous devons et pouvons prendre dans nos milieux!

BONNE ANNÉE SCOLAIRE!

Je vous souhaite à chacune et chacun une très belle année scolaire. Je vous fais mes salutations par écrit en attendant d'avoir l'opportunité de vous rencontrer lors de la première assemblée des personnes déléguées (18 septembre 2018), du 4 à 6 de la rentrée (27 septembre 2018), d'une formation syndicale ou lors de la tournée syndicale.

Dominic Hébert

Vice-président section Salaberry
dhebert@syndicatdechamplain.com

Le 4 à 6 de la rentrée



4 à 6 de la Rentrée

SYNDICAT DE CHAMPLAIN



CONSUMATION
GRATUITE

Le jeudi 27 septembre 2018
à partir de 16 h
DEZ Taverne Urbaine
19, rue Isabella à Valleyfield



Info-enseignant
tél. : 450-371-7407
télécop. : 450-371-7004

syndicatchamplain.com

Les articles non signés sont de Sébastien Campbell - scampbell@syndicatdechamplain.com

Saut de paie

Après vérifications et analyses approfondies du calendrier scolaire 2019-2020, c'est finalement cette année qu'il y aura un « saut de paie » pour les enseignants réguliers. La convention nationale indique que l'employeur doit verser aux enseignants réguliers une rémunération annuelle en 26 versements, et ce, à partir du début de l'année scolaire. Pour mieux comprendre la mécanique des versements de paie, vous retrouvez ci-dessous les trois calendriers de paies depuis l'année scolaire 2017-2018. On constate qu'à chaque année la Commission a rempli ses engagements de verser les 26 paies.

Puisque nos 26 paies auront été versées par l'employeur le 8 août 2019, une 27^e paie serait requise pour couvrir la période du 12 août au 23 août alors que nous serons toujours

en vacances. L'employeur n'a donc pas à nous rémunérer pour du temps non travaillé. Le premier jour de travail devrait se situer vers le 26 août 2019. Ainsi la première paie de l'année scolaire 2019-2020 sera le 5 septembre 2019 (paie du 26 août au 6 septembre 2019). Le calendrier 2019-2020 démontre que nos versements de paies seront équilibrés pour les 6 à 7 prochaines années!

Je vous invite à commencer à provisionner un 60 \$ - 70 \$ par paie pour prévenir le manque à gagner du mois d'août prochain!

Je vous souhaite une belle année scolaire 2018-2019.

Sébastien Campbell
Conseiller en relations de travail

Numéro de paie	Paies 2017-2018	Paies 2018-2019	Paies 2019-2020
1	2017-08-24	2018-08-23	2019-09-05
2	2017-09-07	2018-09-06	2019-09-19
3	2017-09-21	2018-09-20	2019-10-03
4	2017-10-05	2018-10-04	2019-10-17
5	2017-10-19	2018-10-18	2019-10-31
6	2017-11-02	2018-11-01	2019-11-14
7	2017-11-16	2018-11-15	2019-11-28
8	2017-11-30	2018-11-29	2019-12-12
9	2017-12-14	2018-12-13	2019-12-26
10	2017-12-28	2018-12-27	2020-01-09
11	2018-01-11	2019-01-10	2020-01-23
12	2018-01-25	2019-01-24	2020-02-06
13	2018-02-08	2019-02-07	2020-02-20
14	2018-02-22	2019-02-21	2020-03-05
15	2018-03-08	2019-03-07	2020-03-19
16	2018-03-22	2019-03-21	2020-04-02
17	2018-04-05	2019-04-04	2020-04-16
18	2018-04-19	2019-04-18	2020-04-30
19	2018-05-03	2019-05-02	2020-05-14
20	2018-05-17	2019-05-16	2020-05-28
21	2018-05-31	2019-05-30	2020-06-11
22	2018-06-14	2019-06-13	2020-06-25
23	2018-06-28	2019-06-27	2020-07-09
24	2018-07-12	2019-07-11	2020-07-23
25	2018-07-26	2019-07-25	2020-08-06
26	2018-08-09	2019-08-08	2020-08-20
		Saut de paie : 2019-08-22	début probable de l'année scolaire le 26 août 2019

Dernière édition – Rallye automobile de Coton-46

- Le samedi 6 octobre 2018
- Invitation à toutes les personnes intéressées
- Pour plus de détails, consultez votre personne déléguée syndicale, votre responsable de la distribution du courrier syndical ou communiquez avec Marie-Ève Primeau (meprimeau@syndicatdechamplain.com ou 450 371-7407).

